

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATE : Mercredi 6 juillet 2022
HEURE : 8 h 00
LIEU : Salle du conseil, bureaux de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Nathalie Pelletier, Magog
Marie Boivin, Canton d'Orford
Hélène Daneau, Hatley

également présentes : Sylvie Camiré, greffière-trésorière adjointe
Sylvie-Anne Laverdure, adjointe à la direction

Étaient absents : Lisette Maillé, préfète suppléante, Austin
Jody Stone, Stanstead

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2022
4. Affaires découlant du procès-verbal du 1^{er} juin 2022
5. **ÉVALUATION**
 - ◆ Rapport sur la tenue à jour des rôles
6. **AMÉNAGEMENT**
 - ◆ Rapport d'activités
 - ◆ Avis de conformité : modification à des plans ou règlements d'urbanisme locaux
 - Austin : Règl. 22-501, 22-503 et 22-504
 - Eastman : Règl. 2022-08, 2022-09 et 2022-10
 - Magog : Règl. 2818-2021 et PPCMOI 40-2022
 - North Hatley : Règl. 2022-645, 2022-646, 2022-647 et 2022-648
 - Canton d'Orford : Règl. 950-2
 - Canton de Potton : Règl. 2001-291-BE, 2001-291-BF, 2001-291-BH, 2001-292-S et 2001-296-H
 - Canton de Stanstead : Règl. 453-2022
 - Sainte-Catherine-de-Hatley : Règl. 2022-538 et 2022-539
 - Saint-Étienne-de-Bolton : Règl. 2022-06 et 2022-07
 - ◆ Nomination d'un responsable régional chargé de l'application des RCI (le cas échéant)
7. **DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - ◆ Rapport d'activités
 - ◆ Mandat pour la création de chevelu hydrique et de bassins versants
 - ◆ Responsabilité élargie des producteurs / Halocarbures et électroménagers
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - ◆ Sécurité incendie
 - Rapport d'activités
 - ◆ Protection policière - SQ
 - Rapport d'activités
 - ◆ Patrouille nautique
 - Achat de moteurs pour embarcations, le cas échéant
 - Formation cinémomètre
9. **ADMINISTRATION**
 - ◆ Comptes à payer
 - ◆ Assurances / Proposition de couverture supplémentaire
 - ◆ Renouvellement bail / Chambre de commerce Memphrémagog

- ◆ Recrutement / Communications et transport
- ◆ Correspondance
- ◆ Ateliers de travail
- ◆ Communications
- ◆ Divers
 - Association pour la protection du lac Montjoye / Parc du Mont-Orford

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

- ◆ Dossiers économiques
 - Volet tourisme*
 - Rapport d'activités
 - Vélo*
 - Rapport d'activités
 - Reconnaissance régionale des pistes cyclables d'Ayer's Cliff et Stanstead
 - Proposition de circuits vélo pour Memphrémagog – TCE
 - Dépôt de demande au programme Véloce III / Autorisation à signer
 - Volet économique*
 - Rapport d'activités
 - Recommandations du CIC / Entérinement
 - Signature hypothèque / Garantie de prêt / Autorisation, le cas échéant
 - Renouvellement de l'entente / Soutien aux travailleurs autonomes
 - Contrat de prêt PAUPME / Avenants #18 et #19 / Autorisation à signer
- ◆ Dossiers culturels
 - Rapport d'activités
 - Programme Inventaire des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial
 - Modification du représentant au bénéficiaire
- ◆ Dossiers Fonds régions et ruralité (FRR)
 - Rapport d'activités
 - Volet III / Acquisition d'équipement
 - Volet III / Mandat
- ◆ Transport collectif
 - Rapport d'activités
- ◆ Développement social
 - Rapport d'activités
 - Contribution Carrefour Jeunesse Emploi

11. AFFAIRES NOUVELLES

- ◆ Prochaine séance du comité administratif

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif, puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec les ajouts suivants :

6. AMÉNAGEMENT

- ◆ Avis de conformité : modification à des plans ou règlements d'urbanisme locaux
 - North Hatley : Règl. 2022-641
 - Canton de Potton : Règl. 2001-295-J

9. ADMINISTRATION

- ◆ Recrutement / Bureau d'information touristique

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} JUIN 2022

276-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

Que le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2022 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} JUIN 2022

Aucun autre item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR

L'évaluatrice Marie-Hélène Cadrin présente le rapport de tenue à jour.

De façon générale, les données sont similaires à celles de juin 2021. Un ralentissement du marché est à prévoir, vu la hausse des taux d'intérêt.

Le Service d'évaluation est présentement en train d'analyser une trentaine de demandes de révision. Les dossiers seront traités d'ici le 1^{er} septembre 2022.

Actuellement, il n'y a pas de rôles d'évaluation à préparer. Ceux de 2024 seront en préparation dès l'an prochain.

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Mélanie Desautels présente le rapport d'activités

Schéma d'aménagement :

Onze municipalités, où il y avait des enjeux par rapport à l'avis gouvernemental, ont été rencontrées. Une rencontre est prévue avec la direction régionale du MAMH le 25 juillet, pour discuter de certains éléments pour lesquels la vision de la MRC diffère.

Poste aménagiste :

Des entrevues auront lieu prochainement. Entretemps, Mme Desautels offre un support aux municipalités et aux inspecteurs.

Dérogation mineure :

La municipalité du Canton d'Orford a fait part de son désaccord avec le guide qui a été déposé lors du dernier conseil concernant les dérogations mineures, principalement en ce qui concerne les paysages naturels. Il est convenu de traiter ce sujet lors du comité d'aménagement.

RCI :

Plusieurs municipalités ont commencé à intégrer des dispositions des RCI 16-21 et 12-22 dans leur réglementation municipale. Plusieurs avis de conformité seront donnés à cet effet.

AVIS DE CONFORMITÉ : RÉGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
AUSTIN

Règlement 22-501

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 22-501 de la municipalité d'Austin, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 16-430;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

277-22

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 22-501 de la municipalité d'Austin puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 22-503

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 22-503 de la municipalité d'Austin, modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 16-436;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

278-22

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 22-503 de la municipalité d'Austin puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 22-504

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 22-504 de la municipalité d'Austin, modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) portant le numéro 16-435;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

279-22

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 22-504 de la municipalité d'Austin puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
EASTMAN

Règlement 2022-08

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2022-08 de la municipalité d'Eastman, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2012-08;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

280-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2022-08 de la municipalité d'Eastman puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2022-09

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2022-09 de la municipalité d'Eastman, modifiant le règlement de construction portant le numéro 2013-06;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

281-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2022-09 de la municipalité d'Eastman puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2022-10

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2022-10 de la municipalité d'Eastman, modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construction portant le numéro 2013-08;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

282-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2022-10 de la municipalité d'Eastman puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
MAGOG

Règlement 2818-2021

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2818-2021 de la Ville de Magog, relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

283-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2818-2021 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement PPCMOI 40-2022

ATTENDU que la Ville de Magog a adopté la résolution numéro PPCMOI 40-2022 définissant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble conformément aux articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, abrogeant et remplaçant la résolution de PPCMOI 36-2021;

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné la résolution PPCMOI 40-2022 de la Ville de Magog;

ATTENDU qu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

284-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve la résolution numéro PPCMOI 40-2022 de la Ville de Magog puisqu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

**AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
NORTH HATLEY**

Règlement 2022-645.

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2022-645 de la municipalité de North Hatley, modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2000-424;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

285-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2022-645 de la municipalité de North Hatley puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2022-646.

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2022-646 de la municipalité de North Hatley, modifiant le plan d'urbanisme portant le numéro 2001-431;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

286-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2022-646 de la municipalité de North Hatley puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 109.7, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2022-647

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2022-647 de la municipalité de North Hatley, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2001-432;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

287-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2022-647 de la municipalité de North Hatley puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2022-648

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2022-648 de la municipalité de North Hatley, modifiant le règlement de lotissement portant le numéro 2001-433;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

288-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2022-648 de la municipalité de North Hatley puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2022-641

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2022-641 de la municipalité de North Hatley, régissant la démolition d'immeubles;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

289-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2022-641 de la municipalité de North Hatley puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
CANTON D'ORFORD

Règlement 950-2

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 950-2 de la municipalité du Canton d'Orford, modifiant le plan d'urbanisme portant le numéro 950;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

290-22

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 950-2 de la municipalité du Canton d'Orford puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 109.7, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
CANTON DE POTTON

Règlement 2001-291-BE

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2001-291-BE de la municipalité du Canton de Potton, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2001-291;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

291-22

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2001-291-BE de la municipalité du Canton de Potton puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2001-291-BF

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2001-291-BF de la municipalité du Canton de Potton, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2001-291;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

292-22

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2001-291-BF de la municipalité du Canton de Potton puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2001-291-BH

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2001-291-BH de la municipalité du Canton de Potton, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2001-291;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

293-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2001-291-BH de la municipalité du Canton de Potton puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2001-292-S

L'étude de ce règlement est reportée à une prochaine séance du comité administratif.

Règlement 2001-295-J

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2001-295-J de la municipalité du Canton de Potton, modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction portant le numéro 2001-295;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

294-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2001-295-J de la municipalité du Canton de Potton puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2001-296-H

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2001-296-H de la municipalité du Canton de Potton, modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2001-296;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

295-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2001-296-H de la municipalité du Canton de Potton puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

**AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
CANTON DE STANSTEAD**

Règlement 453-2022

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 453-2022 de la municipalité du Canton de Stanstead, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 212-2001;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

296-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 453-2022 de la municipalité du Canton de Stanstead puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

**AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
STE-CATHERINE-DE-HATLEY**

Règlement 2022-538

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2022-538 de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, modifiant le règlement de lotissement portant le numéro 90-257;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

297-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2022-538 de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2022-539

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2022-539 de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

298-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2022-539 de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

**AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON**

Règlement 2022-06

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2022-06 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2014-05;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

299-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2022-06 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton puisqu'il est conforme

aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2022-07

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2022-07 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2014-09;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

300-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2022-07 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

**NOMINATION D'UN RESPONSABLE RÉGIONAL CHARGÉ DE L'APPLICATION DES RCI
(LE CAS ÉCHÉANT)**

Considérant que Mme Mélanie Desautels est à l'emploi de la MRC de Memphrémagog à titre de coordonnatrice des services professionnels depuis le 6 janvier 2021;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un *Responsable régional chargé de l'application des règlements de contrôle intérimaire* de la MRC conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et aux dispositions administratives de ses règlements de contrôle intérimaire en vigueur;

Considérant que le coordonnateur à l'aménagement, M. Hughes Ménard, agissait à ce titre avant son départ de la MRC le 23 juin 2022;

301-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

Que Mme Mélanie Desautels soit nommée *Responsable régionale chargée de l'application des règlements de contrôle intérimaire* en vigueur sur le territoire de la MRC de Memphrémagog rétroactivement au 24 juin 2022.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Environnement

Deux formations sur le lavage des embarcations ont été offertes aux municipalités intéressées, soit Magog et Austin.

Les municipalités qui participent au programme de suivi des lacs à risque pour la moule zébrée ont reçu les équipements. Le retrait des substrats artificiels est prévu à la fin septembre.

PGMR

Avec l'arrivée d'un agent de communication à la MRC, les projets pour les outils de sensibilisation vont reprendre.

Le règlement instaurant la responsabilité élargie des producteurs (REP) sur le plastique agricole est entré en vigueur. Seuls des points de dépôt sont prévus, ce qui pourra occasionner une perte de service ou une augmentation des coûts pour les producteurs agricoles actuellement desservis par une collecte porte-à-porte.

CCDD

Une lettre signée du préfet sera transmise aux deux ministres du gouvernement fédéral sur notre territoire afin de leur faire part de l'importance pour les acteurs locaux de faire un suivi du rapport et des recommandations déposés de la Commission mixte internationale concernant le lac Memphrémagog.

MANDAT POUR LA CRÉATION DE CHEVELU HYDRIQUE ET DE BASSINS VERSANTS

Mandat GéoMont

CONSIDÉRANT que la MRC ne possède pas un relevé précis de son réseau hydrographique et que ce type de données est nécessaire à la réalisation de différents mandats de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC a acquis un relevé LiDAR pour l'ensemble de son territoire et que ce dernier peut être utilisé pour produire une couche linéaire du réseau hydrographique et des limites de bassins versants;

CONSIDÉRANT que la MRC dispose des sommes nécessaires dans un surplus affecté à l'aménagement;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU ET RÉSOLU

302-22

D'octroyer un mandat à la firme GéoMont pour la production d'une couche linéaire du chevelu hydrographique et des polygones des bassins versants, pour un montant de 18 900 \$ (avant taxes), comme indiqué dans l'offre de service datée du 31 mai 2022.

ADOPTÉ

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS / HALOCARBURES ET ÉLECTROMÉNAGERS

Mme Desautels présente une demande d'appui de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (Hautes-Laurentides) qui soulève la problématique que les organismes accrédités par Recyc-Québec pour la mise en place des REP n'assument pas l'entièreté des frais qu'entraînent les points de dépôt (ex. : écocentre). Les compensations ne couvrent pas les frais réels.

Après discussion, les membres n'appuieront cette demande puisque notre MRC est moins concernée, ne gérant pas de points de dépôt.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

Mme Camiré fait part d'un échange de correspondance entre le conseiller en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et la MRC, dans le cadre de la révision du schéma de couverture incendie. La MRC y réitère sa détermination à arriver à la mise en œuvre de son SCRI, attesté par le MSP et respectueux des capacités d'action des services incendie.

PROTECTION POLICIÈRE – SQ

Rapport d'activités

Aucun point particulier n'est traité.

PATROUILLE NAUTIQUE

Achat de moteurs pour embarcations

À la suggestion de notre fournisseur d'équipements de bateaux, il serait pertinent de prévoir dès maintenant l'achat de nouveaux moteurs en remplacement des moteurs actuels puisque les délais de livraison sont très importants, soit environ 2 ans. Il a transmis une soumission pour évaluer l'achat de nouveaux moteurs et la reprise des anciens.

Un de nos moteurs, utilisé actuellement au lac Massawippi, date de 2014 et les 2 autres sont de 2016 et 2017.

Les membres en discutent. La MRC évaluera la pertinence de conserver un des anciens moteurs au lieu de le remettre en échange d'un nouveau. Une soumission d'achat sera également demandée à notre fournisseur d'entretien du bateau du lac Massawippi, à Ayer's Cliff.

Ce sujet sera présenté aux membres du conseil.

Formation cinémomètre

L'ÉNPQ est en train de revoir ses règles : dorénavant, nos patrouilleurs nautiques (étudiants) ne pourraient plus profiter de la formation cinémomètre (réservée aux policiers seulement). Cette formation leur a été offerte depuis plusieurs années, ce qui leur permettait (jusqu'à cette année) d'utiliser un cinémomètre pour l'application du règlement sur les restrictions (vitesse).

La Régie de police Memphrémagog a présenté à l'ÉNPQ un dossier démontrant l'importance que nos patrouilleurs nautiques reçoivent la formation cinémomètre, sans succès. La Régie poursuivra ses démarches auprès de l'ÉPNQ et en informera la MRC.

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Les membres du comité reçoivent un état des revenus et dépenses pour la période du 31 mai au 4 juillet 2022. Puis, la greffière-trésorière adjointe soumet la liste des comptes à payer et en présente le contenu.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER ET RÉSOLU

303-22

De ratifier la liste des comptes ci-jointe, à savoir :

Frais de déplacement et de représentation	9 390,51 \$
S.E.C. Aires de service Québec	6 766,74 \$
S.E.C. Aires de service Québec	6 766,74 \$
Visa Desjardins	1 364,57 \$
Ville de Magog	2 030,05 \$
Xerox Canada Ltée	64,09 \$
Novicom Technologies inc.	91,93 \$
Entretien Sublime	2 839,89 \$
Société Canadienne des Postes	1 084,63 \$
COGESAF	1 300,00 \$

Létourneau marine.com	409,54 \$
Alarme Top sécurité	209,71 \$
Camille Millette	500,00 \$
Taxi Magog Orford inc.	3 721,05 \$
MÉGABURO	3 609,99 \$
Magog Technopole	2 859,47 \$
Vertisoft	1 029,21 \$
Cain, Lamarre SENCRL	1 071,11 \$
Bleu Lavande	250,00 \$
Produits Sany	484,38 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	1 724,63 \$
L'entrepot du travailleur	1 412,27 \$
Centre d'écoinitiatives populaires	17 381,00 \$
Association touristique des	1 724,63 \$
Létourneau marine.com	29,19 \$
Les Grands Frères et Grandes	1 837,00 \$
Villa Pierrot	15 246,00 \$
Ministre des Finances - Palais de justice	1 085,00 \$
Ministre des Finances - Palais de justice	651,00 \$
Ministre des Finances - Palais de justice	24 829,00 \$
Ministre des Finances - Palais de justice	868,00 \$
Ville de Magog	105,00 \$
Municipalité de Bolton-Est	7 862,36 \$
Municipalite d'Eastman	23 181,43 \$
Municipalité d'Ogden	16 528,54 \$
Municipalité Canton d'Orford	6 058,64 \$
Municipalité Canton Potton	15 436,67 \$
Municipalité Stukely-Sud	9 479,48 \$
Bell Mobilité	346,98 \$
Transdev Québec Inc	3 794,18 \$
Table de développement social	19 000,00 \$
Marina Marcotte	3 795,48 \$
Centre de services scolaire des Sommets	1 518,17 \$
Commission scolaire Eastern Township	1 460,79 \$
Bell Mobilité Inc.	86,57 \$
Mun. Sainte-Catherine-de-Hatley	145,00 \$
Standish Communications inc.	63,25 \$
Cogeco Connexion inc.	459,63 \$
Létourneau marine.com	587,11 \$
Comité d'exposition sur les arts	1 500,00 \$
Pète et Répète	3 248,06 \$
Musée International d'art naïf de	3 750,00 \$
Club La Missisquoise	3 162,00 \$
Matériaux Magog-Orford	2 489,70 \$
ÉTS-Formation	628,91 \$
Xerox Canada Ltée	624,88 \$
Municipalite d'Eastman	14 242,64 \$
Municipalité Canton d'Orford	8 739,08 \$
Municipalité Stukely-Sud	875,00 \$
LASERPRO	550,04 \$
L'entrepot du travailleur	563,36 \$
Lettrage de l'Étrie	1 445,24 \$
AGRCQ (association)	603,62 \$
BRIO ressources humaines Inc.	2 996,53 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi	9 000,00 \$
Létourneau marine.com	213,12 \$
Câble Axion Digital inc.	210,34 \$
Carrefour québec international	3 449,25 \$

Comma Imagination	402,78 \$
Lacosta Communication	9 382,33 \$
Taxi Magog Orford inc.	10 411,70 \$
MÉGABURO	343,75 \$
Archives Lanaudière	145,20 \$
Magog Technopole	20 000,00 \$
Icimédias	144,36 \$
Cégep de Sherbrooke	15 148,04 \$
Purolator Inc.	365,03 \$
ADDELQ (Association des	862,31 \$
Vertisoft	5 894,02 \$
Canton Brasse Inc	164,01 \$
Gestion MJD	89,68 \$
Fonds des biens et des services	187,99 \$
Maestrya Solutions Comptables	388,05 \$
Service ADG	114,98 \$
Soluflex Estrie	569,13 \$
Steven Larivière Beaudoin	250,00 \$
Céline Bussièrès	50,00 \$
Denis Desmarais	50,00 \$
Line Beaudry	50,00 \$
Ville de Magog	2 145,82 \$
Services de Café Van Houtte	424,89 \$
Novicom Technologies inc.	91,93 \$
Entretien Sublime	3 019,25 \$
Marina Le Merry Club	1 958,24 \$
Marina Fitch Bay	5 131,12 \$
Matériaux Magog-Orford	1 175,47 \$
Hydraunav inc.	7 295,31 \$
Mun. Sainte-Catherine-de-Hatley	13 882,50 \$
Memphrémagog Conservation	245,40 \$
Létourneau marine.com	116,87 \$
Camille Millette	500,00 \$
Aide Phelps	14 468,00 \$
Centre EXPÉ	245,80 \$
Communication Plus	68,99 \$
Taxi Magog Orford inc.	7 611,81 \$
3e Joueur	24 029,78 \$
Vertisoft	45,99 \$
Pète et Répète	1 724,63 \$
La Shop Web	1 190,34 \$
Service d'arbres du quartier	2 414,48 \$
IA Groupe Financier	157,50 \$
Jérémy Chapleau	2 500,00 \$
David Laramée	2 500,00 \$
Sira Chayer	4 742,73 \$
	<hr/>
	443 532,59 \$

ADOPTÉ

Programmes d'amélioration de l'habitat (PAH)

<u>Programme d'adaptation de domicile :</u>	
Sylvie Lavigueur	4 088,10 \$
PAD	5 875,70 \$
Sylvie Lavigueur	1 794,00 \$
PAD	1 198,00 \$
	<hr/>
	12 955,80 \$

ASSURANCES / PROPOSITION DE COUVERTURE SUPPLÉMENTAIRE

Suite à la visite du courtier d'assurances pour analyser avec la permanence la couverture d'assurances de la MRC, il a été identifié qu'une protection supplémentaire en frais de justice pourrait être disponible. Cette protection convient de rembourser l'assuré pour les frais de justice qu'il doit payer en vertu de la loi. Elle s'applique aux poursuites prises contre l'assuré du fait et au cours de ses fonctions municipales en tant que telles.

304-22

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU ET RÉSOLU

D'autoriser la greffière-trésorière adjointe à signer les documents nécessaires à la souscription de la couverture d'assurances supplémentaire en frais de justice.

ADOPTÉ

RENOUVELLEMENT BAIL / CHAMBRE DE COMMERCE MEMPHRÉMAGOG

Les membres conviennent de renouveler, au 1^{er} septembre 2022, le bail de location d'un espace à bureau du 281 rue des Pins pour la Chambre de Commerce Memphrémagog, en indexant le tarif de l'IPC Canada au 31 octobre 2021, Puis,

305-22

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN ET RÉSOLU

D'autoriser le renouvellement du bail de location d'un espace à bureau situé au 281 rue des Pins, convenu entre la MRC de Memphrémagog et la Chambre de Commerce Memphrémagog, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2022, en indexant les conditions actuelles au taux de l'IPC du Canada au 31 octobre 2021, soit 4,7 %.

ADOPTÉ

RECRUTEMENT / COMMUNICATIONS ET TRANSPORT

Responsable des communications

Considérant que le poste de Coordinatrice en communication a été laissé vacant suite au départ de Florence Bessac en mai dernier;

Considérant que la MRC en a profité pour revoir la description et le titre du poste et qu'un poste de responsable des communications a alors été créé en remplacement du poste de conseiller en communication et médias sociaux;

Considérant que le processus de recrutement permettant à la MRC de se doter d'un responsable des communications a été concluant et qu'un candidat a été retenu;

306-22

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU ET RÉSOLU

De confirmer l'embauche de M. Nicolas Cornellier à titre de Responsable des communications (classe E - professionnels / échelon Maturité 1) à compter du 27 juin 2022.

ADOPTÉ

Répartiteur-temporaire

Considérant que la période estivale apporte son lot de défis à la répartition au transport en raison des vacances des membres du personnel;

Considérant qu'il s'agit d'une période où l'achalandage demeure important et que la qualité des services doit être maintenue;

307-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

De confirmer l'embauche de M. Serge Gaudreau à titre de Répartiteur - temporaire à temps partiel à compter du 13 juin 2022.

ADOPTÉ

Temporaire au bureau d'information touristique

Considérant que la période estivale apporte une hausse marquée de l'achalandage au bureau d'information touristique;

Considérant que la présence des employés doit alors être ajustée afin d'assurer un accueil approprié à la clientèle;

308-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

De confirmer l'embauche de M. Jacques Côté à titre de Temporaire au bureau d'information touristique à compter du 23 juin 2022.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Demandes d'appui

- **Comité d'habitation Place Stanstead : Demande d'appui au projet d'agrandissement par l'OBNL Comité d'habitation Place-Stanstead**

309-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

D'appuyer le projet d'agrandissement immobilier d'une dizaine d'unités d'appartements projeté pour l'année 2023 et dirigé par le Comité d'habitation Place Stanstead, dont l'objectif est de répondre à une demande importante de logements abordables pour des personnes âgées du secteur.

ADOPTÉ

Une lettre d'appui sera transmise au Comité d'habitation Place Stanstead

- MRC de l'Érable (rés. 2022-06-18A) : Projet de loi 103 et réforme de la fiscalité municipale – Décentralisation des pouvoirs – Demande au gouvernement
- MRC de Coaticook (rés. 2022-06-151) : Demande d'appui relativement au traitement de différentes demandes en aménagement – environnement – occupation du territoire / Article 59 LPTAA

Les membres du comité ne jugent pas opportun d'y donner suite, mais suggèrent que ces demandes d'appui soient soumises pour appréciation lors de la prochaine séance du conseil

Résolutions

MRC Avignon (rés. 2022-06-01-652) : résolution en appui à la MRC de l'Érable / Enjeux environnementaux et de fiscalité municipale

MRC de Montcalm (rés. 2022-05-12479) : résolution en appui à la MRC Brome-Missisquoi / Modification des règlements pour l'accès à l'habitation abordable pour tous

Divers

Hydro-Québec : État de situation relativement à la qualité du service électrique dans notre MRC

Centre de pédiatrie sociale en communauté Tandem : Invitation à un 5 à 7 à l'Auberge McGowan

Souper du partage : Demande de soutien financier – Paniers de la rentrée

Considérant que la MRC a été sollicitée pour soutenir financièrement l'organisme Souper du Partage afin de permettre de distribuer des paniers de la rentrée aux familles des élèves les plus démunis de la MRC;

310-22 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN ET RÉSOLU

D'allouer un montant de 225 \$ à l'organisme Souper du partage pour la distribution de paniers de la rentrée.

ADOPTÉ

ATELIER DE TRAVAIL

Aucun atelier de travail n'est retenu pour le prochain conseil, à cette date-ci.

COMMUNICATIONS

Aucun sujet particulier n'est traité.

DIVERS

Association pour la protection du lac Montjoye / Parc du Mont-Orford

En réponse à une correspondance de la MRC, demandant à l'organisme de fournir un complément d'information à leur demande d'appui à un projet à vocation sociale au cœur du parc de Mont Orford, l'Association a décidé de reporter sa demande d'appui. Elle sollicitera une rencontre avec le conseil de la MRC en temps opportun.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

VOLET TOURISME

Rapport d'activités

Aucun rapport d'activité n'est déposé.

Vélo

Rapport d'activités

Mme Desautels présente le rapport d'activités.

- L'embauche d'une ressource pour la mise en œuvre du plan d'action est reportée puisque les efforts sont présentement mis sur l'embauche d'une personne à l'aménagement.
- La campagne de sensibilisation se déroule bien jusqu'à maintenant. Déjà plusieurs capsules ont été faites sur les réseaux sociaux et la première vidéo a été diffusée. La Régie de police Memphrémagog rediffuse aussi le contenu sur sa page Facebook.

Reconnaissance régionale des pistes cyclables d'Ayer's Cliff et Stanstead

Considérant que le Sentier Nature Tomifobia a été reconnu comme un réseau cyclable régional par le ministère des Transports en 2021;

Considérant que le Sentier Nature Tomifobia fait partie d'un réseau qui comprend également deux réseaux cyclables municipaux situés à chacune de ses extrémités, soit les réseaux d'Ayer's Cliff et de Stanstead;

Considérant que ces trois sections sont considérées comme un seul et même réseau cyclable par la MRC de Memphrémagog dans ses documents de planification (schéma d'aménagement, plan directeur vélo, carte vélo de la MRC de Memphrémagog);

Considérant que ce réseau cyclable de près de 28 km, dont 26 km en piste cyclable, est identifié comme un des produits porteurs pour le territoire de la MRC et permet de relier trois périmètres urbains sur le territoire de la MRC de Memphrémagog;

Considérant que les municipalités d'Ayer's Cliff et Stanstead confirment que son réseau cyclable est conforme aux normes en vigueur et répond aux critères de qualité de la Route verte;

Considérant que le lien de connexion avec la Route verte #1 – La Montagnarde est déjà existant;

Considérant que l'élargissement de la reconnaissance comme réseau cyclable régional du Sentier Nature Tomifobia aux deux réseaux municipaux fait partie des actions du plan directeur vélo 2022-2030 de la MRC de Memphrémagog;

IL EST PROPOSÉ LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER ET RÉSOLU

311-22

Que la MRC de Memphrémagog dépose, auprès du ministère des Transports, une demande de reconnaissance comme réseau cyclable régional pour les réseaux d'Ayer's Cliff et de Stanstead qui sont rattachés au Sentier Nature Tomifobia;

Que le greffier-trésorier soit autorisé à déposer cette demande au nom de la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉ

Proposition de circuits vélo pour Memphrémagog – TCE

Mme Desautels fait part de modifications et ajout de circuits vélo sur le territoire de la MRC dans le prochain outil de promotion de Tourisme Cantons-de-l'Est :

- Maintien du circuit Magog-Orford (avec le retrait sur Merry comme raccourci – remplacé par Bice);
- Maintien du Sentier Nature Tomifobia (Ayer's Cliff à Stanstead);
- Nouveau tracé entre le Canton de Stanstead, Ogden et Stanstead, principalement sur chemin de gravier.

Dépôt de demande au programme Véloce III / Autorisation à signer

Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 3

ATTENDU que le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III) a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif;

ATTENDU que la MRC de Memphrémagog administre une entente de coordination pour les quatre municipalités traversées par le réseau cyclable La Montagnarde, soit les municipalités de Stukely-Sud, Eastman, Canton d'Orford et la Ville de Magog;

ATTENDU que la MRC de Memphrémagog et les municipalités gestionnaires ont pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III) et s'engagent à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

ATTENDU que le projet mentionné plus haut est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme et que le montant demandé au Ministère est de 51 988 \$;

ATTENDU qu'afin de déposer une demande d'aide financière, la MRC de Memphrémagog doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU ET RÉSOLU

312-22

Que le comité administratif de la MRC autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général M. Guy Jauron est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉ

VOLET ÉCONOMIQUE

Rapport d'activités

Aucun rapport d'activités n'est déposé ce mois-ci.

Recommandations du CIC / Entérinement

Le comité d'investissement commun (CIC) a recommandé au comité administratif l'octroi d'un prêt au montant de 22 500 \$ dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) – volet Relève ainsi qu'un prêt au montant de 22 500 \$ dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) au dossier CIC-146. Or, les crédits disponibles dans ces fonds sont épuisés. La MRC étant dans l'attente d'une réponse du ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pour l'obtention de fonds supplémentaires permettant d'accéder à cette recommandation, les élus conviennent de reporter cet octroi de prêt en attendant la confirmation d'emprunt supplémentaire auprès du MEI. Ils conviennent tout de même d'entériner la recommandation pour la portion demandée via le Fonds local de solidarité à l'entreprise.

Fonds local de solidarité / FLS CIC 146

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier CIC-146 et recommandent le financement du projet;

Considérant que les membres du comité d'investissement commun recommandent que le financement provienne du fonds FLS;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER ET RÉSOLU

313-22

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier CIC-146 et d'octroyer un prêt au montant de QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS (45 000,00 \$) dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse.

ADOPTÉ

**FLI-FLS / CIC-103 DOSSIER 18-1030 /
PROLONGATION DU MORATOIRE DE CAPITAL DE QUATRE MOIS**

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier FLI-FLS / CIC-103 (dossier 18-1030) et recommandent l'octroi d'un moratoire de capital de quatre mois;

314-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier FLI-FLS / CIC-103 (dossier 18-1030) et d'accorder un moratoire de remboursement de capital pour les mois de mars, avril, mai et juin 2022. La période de remboursement en capital et intérêts sera donc prolongée de quatre mois à la fin du prêt.

ADOPTÉ

Signature hypothèque / Garantie de prêt / Autorisation, le cas échéant

Hypothèque immobilière – Lot numéro 6 177 065

ATTENDU l'offre de financement signée le 14 juin 2022 et transmise au propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SOIXANTE-CINQ (6 177 065), du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de Stanstead (ci-après : l'immeuble);

ATTENDU QUE le financement proposé est conditionnel à ce que le prêt octroyé soit garanti par une hypothèque sur l'immeuble d'un montant équivalent à la somme prêtée;

315-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

QUE le comité administratif approuve les conditions et modalités prévues à l'offre de financement signé le 14 juin 2022 avec garantie hypothécaire contre l'immeuble ci-dessus désigné;

QUE le comité administratif approuve l'acte d'hypothèque soumis;

QUE le directeur général et le préfet soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC, ledit acte d'hypothèque, ainsi que tout autre document nécessaire ou requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

Renouvellement de l'entente / Soutien aux travailleurs autonomes

Offre de services présentée à Services-Québec / Entente STA 2022-2023

Considérant que la MRC de Memphrémagog agit à titre d'organisme coordonnateur de la mesure de Soutien au travail autonome depuis le 1^{er} avril 2016;

Considérant que l'entente entre la MRC de Memphrémagog et Services Québec de Magog est venue à échéance le 30 juin 2022;

Considérant que la mesure répond à un besoin du milieu;

316-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

De renouveler l'engagement de la MRC à titre d'organisme coordonnateur de la mesure de Soutien au travail autonome pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Guy Jauron, à signer une entente de services respectant les paramètres de la mesure avec Services Québec de Magog, et la greffière-trésorière adjointe, Mme Sylvie Camiré, à effectuer les redditions de compte.

ADOPTÉ

Contrat de prêt PAUPME / Avenants #18 et #19 / Autorisation à signer

Les membres sont informés qu'il y aurait lieu d'autoriser le préfet à signer les avenants #18 et #19 au contrat de prêt entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC relativement au programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME);

317-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

D'autoriser le préfet à signer les avenants #18 et #19 au contrat de prêt entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC relativement au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

ADOPTÉ

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

Aucun rapport d'activités n'est déposé ce mois-ci.

Programme Inventaire des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial

- Modification du représentant au bénéficiaire

Considérant que la MRC de Memphrémagog a autorisé en mars dernier le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec en vue de constituer un inventaire du patrimoine bâti avant 1940;

Considérant que cette autorisation déléguait le coordonnateur à l'aménagement de la MRC, Hughes Ménard, à titre de mandataire;

Considérant que monsieur Ménard a quitté ses fonctions le 23 juin dernier;

318-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

De nomme l'agente de développement territorial, Marie-Christine Perron-Marier, à titre de mandataire pour cette entente.

ADOPTÉ

FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR)

Rapport d'activités

Aucun rapport d'activités n'est déposé ce mois-ci.

Volet III / Acquisition d'équipement

VOLET III / ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT

Considérant que la MRC de Memphrémagog a signé en juin 2022 une entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le projet « Signature Innovation » des MRC du Fonds régions et ruralité (volet III);

Considérant que l'entente vise entre autres à positionner la MRC comme leader de grands projets d'ensemble venant établir ou consolider son identité territoriale dans différents domaines d'innovation;

Considérant que pour répondre à ces critères, la MRC a, entre autres, besoin d'outils technologiques qu'elle prêtera à des entreprises;

319-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

D'autoriser l'acquisition d'un Microsoft HoloLens2 auprès de Insight Canada inc. au coût de 4 749 \$ plus taxes ainsi que l'acquisition d'un ipad et de ses équipements auprès de Apple pour une somme de 1 217,94 \$ plus taxes. Le tout étant financé à même l'entente du Fonds régions et ruralité (volet III).

ADOPTÉ

Volet III / Mandat

Considérant que la MRC de Memphrémagog a signé en juin 2022 une entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le projet « Signature Innovation » des MRC du Fonds régions et ruralité (volet III);

Considérant que l'entente vise entre autres à positionner la MRC comme leader de grands projets d'ensemble venant établir ou consolider son identité territoriale dans différents domaines d'innovation;

Considérant que dans le cadre des actions prévues en lien avec cette entente, un corridor d'accélération avec la Belgique a été mis en place;

320-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

D'octroyer un mandat d'un montant maximal de 11 750 \$ plus taxes à Sira Chayer afin d'élaborer des vidéos avant et après le voyage en Belgique, et ce, tel que prévu au devis # 1004 soumis le 21 février 2022.

ADOPTÉ

TRANSPORT COLLECTIF

Rapport d'activités

Mme Camiré expose certains problèmes que peuvent vivre des usagers du transport, notamment avec l'entreprise Taxi Magog. En effet, avec la pénurie de chauffeurs actuellement observable sur l'ensemble du territoire québécois, il arrive que des transports soient retardés ou même omis. Les élus confirment la pertinence d'envoyer une correspondance à l'entreprise pour la sensibiliser aux problèmes vécus par certains usagers, et une rencontre leur sera proposée pour identifier des pistes de solutions.

Elle rappelle qu'il y aura un appel d'offres en septembre pour les autobus. L'utilisation de mini-van serait une option à envisager pour combler les besoins de la clientèle qui sont de plus en plus nombreux.

Elle précise que les rapports financiers 2021 pour le transport seront déposés au conseil du mois d'août puis acheminés au ministère du Transport du Québec. Comme

le programme du MTQ encadrant le financement 2022 n'a toujours pas été adopté par ce dernier, la responsable du dossier de la MRC au MTQ a recommandé de ne pas adopter le plan de développement du transport à ce moment puisque des modifications pourraient être nécessaires à la lecture du cadre législatif.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport d'activités

Aucun sujet particulier n'est traité.

Contribution Carrefour Jeunesse Emploi

Place aux jeunes en région

Considérant que la MRC de Memphrémagog souhaite soutenir le projet Place aux jeunes, qui se déroule sur son territoire et permet de faire découvrir la MRC à des participants provenant de partout au Québec;

Considérant que ce projet, coordonné par le Carrefour jeunesse-emploi, contribue à attirer de nouveaux citoyens dans la MRC;

Considérant que les prévisions budgétaires adoptées en novembre dernier prévoyaient une enveloppe de 9 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN ET RÉSOLU

321-22

De soutenir le Carrefour jeunesse-emploi pour la mise en œuvre du projet Place aux jeunes pour l'année 2022, en octroyant un montant de 9 000 \$.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

La prochaine séance est prévue pour le mercredi 3 août à 8 h 00.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Hélène Daneau propose la levée de la session.

Greffière-trésorière adjointe

Préfet
